CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156129** **VALABLE JUSQU'AU** **02/09/2027**

ÉDITÉ LE 25/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2011

Forme juridique : ART
DEPUIS LE 25/01/2024

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 530 703 750 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7169162-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5733298904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5733298904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : BOULON RICHARD

BELLEVUE
245 IMPASSE ROUBERTOU
47350 PUYMICLAN

Téléphone : 06 70 29 49 82 **Fax :**

Portable : 06 70 29 49 82

Responsabilité légale :
BOULON RICHARD ARTISAN

Site Internet : http://boulon-richard.business.site

E-mail : boulon.richard47@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 260 514 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	23/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		12/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/08/2026 09:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156129** **VALABLE JUSQU'AU** **02/09/2027**

ÉDITÉ LE **25/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2011
Forme juridique : ART
DEPUIS LE 25/01/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : **530 703 750 00022**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 7169162-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5733298904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5733298904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **BOULON RICHARD**

BELLEVUE
245 IMPASSE ROUBERTOU
47350 PUYMICLAN

Téléphone : 06 70 29 49 82 **Fax :**
Portable : 06 70 29 49 82

Site Internet : http://boulon-richard.business.site
E-mail : boulon.richard47@gmail.com

Responsabilité légale :
BOULON RICHARD ARTISAN

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/02/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/02/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/08/2026 09:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.